



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

BR-AM/CGF

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

### EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA CATÉGORIE C DE LA SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ CIVILE » – SESSION 2022

Les examens professionnels 2022 des grades « d'adjudant » et de « sergent » (catégorie C) ont été organisés par le Centre de gestion et formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par arrêté n° 2022-022 du 29 mars 2022 du Président du Centre de Gestion et de Formation, considérant le nombre de postes déclarés au 11 février 2022 par les communes, les groupements de communes ainsi que leurs établissements publics administratifs concernant le cadre d'emplois « application », décrits ci-après :

Type d'examen Professionnel demandé	Spécialité sécurité civile		TOTALS
	Sergent	Adjudant	
Par avancement de grade	1	19	20
Par changement de spécialité	0	0	0
Par changement de spécialité et promotion de grade	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>20</b>

Les examens professionnels portaient soit sur un avancement de grade avec ou sans changement de spécialité soit sur un changement de spécialité sans avancement de grade.

#### I- Examens professionnels : les données des sessions

##### A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie Française (JOPF).

*Période de retrait* des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : du 11 avril 2022 au 06 mai 2022.

*Période d'inscription* : 11 avril 2022 au 06 mai 2022.

*Date limite de retour des dossiers* par la Poste : le vendredi 06 mai 2022 (le cachet de la poste faisant foi).

*Épreuves écrites d'admissibilité* : le mercredi 20 juillet 2022.

*Épreuves d'admission* : le 24 octobre 2022.

*Publication des résultats* : le 24 octobre 2022.

## B - Inscriptions

Au total, 14 candidats ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais, mais 1 dossier a été rejeté (le candidat ne justifie pas des années d'ancienneté dans le grade).

Les dossiers d'inscription reçus étaient découpés comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Dossiers complets	Dossiers rejetés	Totaux
Application	Adjudant	10	1	11
	Sergent	3	0	3
<b>Totaux</b>		<b>13</b>	<b>1</b>	<b>14</b>

Ainsi sur les **13 dossiers complets**, 13 dossiers complets ont été admis à concourir à ces examens professionnels.

## II - Les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité

Sur les 13 candidats convoqués (pour adjudant et sergent) aux épreuves écrites, 10 étaient présents, 3 absents.

### Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux écrits	Candidats présents aux écrits
« Application »	Adjudant	10	8
	Sergent	3	2
<b>TOTAUX</b>		<b>13</b>	<b>10</b>

Soit un taux de présence : 76, 92 %

1- Les centres d'examen :

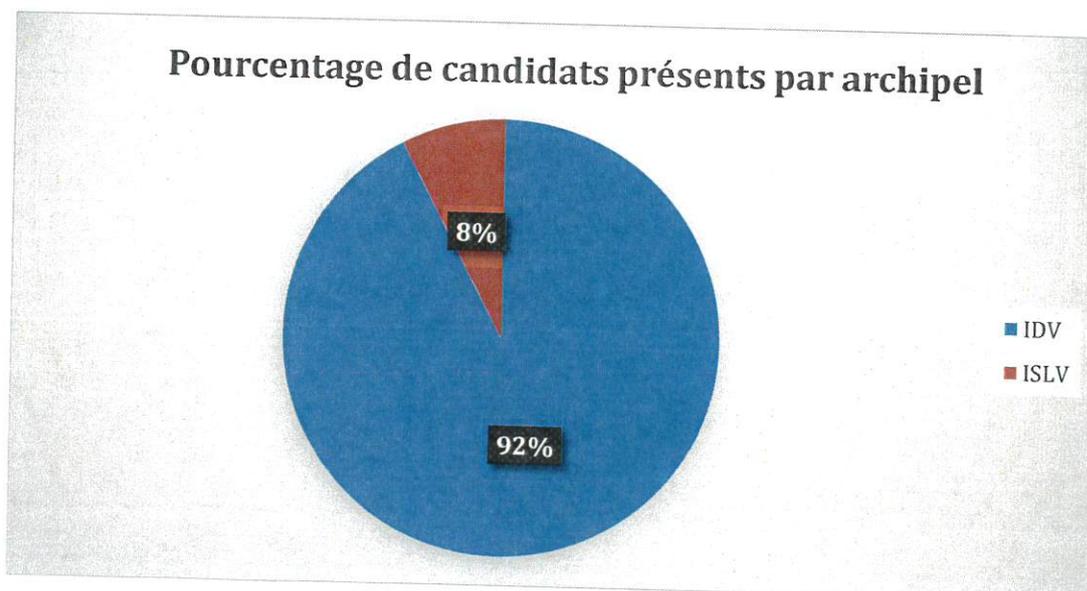
Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenues le mercredi 20 juillet 2022 dans les locaux de l'Institut supérieur de l'Enseignement privé (ISEPP).

2- Selon hommes-femmes et par spécialité :

Sur les 10 candidats présents :

- 1 femme (10 %)
- 9 hommes (90 %)

3- Selon les archipels :



### III - Les membres du jury

#### A - Composition :

Membres du jury du cadre d'emplois « application » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Le colonel Mickaël LECOQ**, directeur de la direction de la protection civile au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée ;
- **Le major René DEVENDEVILLE**, chef du centre d'incendie et de secours de la ville de Pirae, relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
  - **Le major Manoa CHUNG**, chef d'adjoint du centre d'incendie et de secours de la commune de Tairapu-Est.

Par arrêté n°2022-037 du 19 avril 2022, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté la liste des membres des jurys.

#### B – Réunions :

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- *le jeudi 09 juin 2022* : présentation des examens professionnels, des matières, du calendrier et validation de la liste des candidats admis à concourir ;
- *le mardi 14 juin 2022* : tirage au sort des sujets des épreuves écrites d'admissibilités ;
- *le mardi 26 août 2022* : réunion d'admissibilité et présentation de l'organisation des oraux ;
- *le lundi 24 octobre 2022* : réunion d'admission.

### IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Présentation du détail des épreuves par cadre d'emplois :

#### Cadre d'emplois « application » :

**Grade de sergent**, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension de texte, sur une série de questions liées à un texte d'une trentaine de lignes au plus, d'une durée de 2 h 00 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 – coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule réponse possible et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

**Grade d'adjudant**, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension et de synthèse de texte, sur une série de questions qui prennent appui sur un dossier de 10 pages au plus, une pénalité de 2 points maximum en cas de plus de 10 fautes, d'une durée de 2 h 30 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 – coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 ou 2 réponses possible et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

## 1 - Le choix et la reprographie des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le mardi 14 juin 2022, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury a ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Le mercredi 06 juillet 2022, la responsable des examens professionnels et le directeur du statut du CGF ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets des différents cadres d'emplois.

## 2 - Les sujets des épreuves :

2-1 : Le questionnaire à choix multiple :

- a) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « application » : un pour l'accès au grade de sergent et l'autre pour l'accès au grade d'adjudant portant sur l'environnement communal, les calculs complexes, la fonction publique communale et la formation correspondante au grade. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

2-2 : Compréhension de texte :

- a) L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade de sergent (durée : 2 heures ; coefficient : 2)

Le sujet portait sur la thématique « **La population poursuit son lent vieillissement** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Expliquer l'expression « solde naturel », comment se calcule-t-il ? **(1 point)**
- 2) Expliquer l'expression « déficit migratoire » ? **(1 point)**
- 3) L'ISPF constate une baisse de l'accroissement de la population – que signifie selon vous cette expression à première vue contradictoire ? **(1 point)**
- 4) Lecture du Graphique (2020) : Que constatez-vous sur la répartition hommes/femmes des tranches de 65 ans et plus et que nous indique la répartition dans la tranche 80 ans et plus ? **(3 points)**
- 5) Lecture du Graphique – Où retrouve-t-on la population des 10-14 ans de 2000 vingt ans plus tard ? Comment a-t-elle évolué ? **(3 points)**
- 6) Selon l'analyse l'ISPF quel a été l'impact de la COVID sur notre population en 2020 ? **(5 points)**
- 7) Pour les communes quelles peuvent être les conséquences de l'évolution de la population telle que constatée entre 2000 et 2020 ? **(4 points)**
- 8) Comme pour la question 7, quelles conséquences en particulier pour les pompiers ? **(2 points)**

- b) L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade d'adjudant (durée : 2 h 30 ; coefficient : 2)

Le sujet portait sur la thématique « **La couverture des risques naturels et industriels** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Quel est le sujet commun porté par ces documents ? **(1 point)**
- 2) Quel signifie l'acronyme « SACR » ? Quel est son objectif ? **(2 points)**
- 3) Quelle formation permet de préparer les agents aux interventions en cas de séisme ? **(1 point)**
- 4) Quels événements ont déclenché le besoin de mettre en place cette formation spécialisée ? **(1 point)**
- 5) Quelle est l'origine de l'acronyme « FRANZ » ? **(1 point)**
- 6) Dans quel but ces 3 grands pays ont voulu établir cette coopération ? **(1 point)**
- 7) Quelles ont été les principales missions de la délégation qui a été détachée au Vanuatu ? **(1 point)**
- 8) Quel est l'objectif recherché par la formation de « Chef de groupe » en Polynésie ? **(1 point)**
- 9) Quelles sont les étapes de validation de cette formation « Chef de groupe » ? **(1 point)**

- 10) Que signifie l'acronyme « GRIMP » ? (1 point)
- 11) Quelles sont les raisons qui ont poussé nos autorités à créer un centre de formation « GRIMP » en Polynésie ? (1 point)
- 12) Dans le document 2, quelle est la signification du mot « insulaire » et que représente le terme « moyens de projection » ? (1 point)
- 13) Donnez un synonyme pour les mots suivants : « coordination » et « récurrent ». (1 point)
- 14) En gardant les mots de la précédente question, proposez un antonyme à chacun : « coordination » et « récurrent ». (1 point)
- 15) Dans l'extrait suivant : « *Les sapeurs-pompiers formés deviendront à leur tour des formateurs ce qui permettra de renforcer ce premier groupe de sauveteurs qui pourront se projeter sur l'ensemble des îles de Polynésie française chaque fois qu'une catastrophe surviendra.* » du document 6 :
- Quel est le temps principal utilisé ? (1 point)
  - Tournez cet extrait au passé simple, et en respectant les accords de temps. (1 point)
- 16) De votre point de vue, quelles seraient les besoins en formations qui pourraient être proposés afin de couvrir les risques en Polynésie française ? (3 points)

### 3 - Les correcteurs :

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites de compréhension et du cas concret permettant ainsi une double correction contrairement aux épreuves du questionnaire à choix multiple.

### 4 - L'appréciation des copies par les correcteurs

Sur l'épreuve du questionnaire à choix multiple, les correcteurs n'ont relevé aucune difficulté particulière. En général, les candidats avaient un niveau convenable de connaissances générales.

### Sur l'épreuve de compréhension de texte :

- Pour le sujet du grade de sergent : les correcteurs ont relevé un niveau mitigé entre pour certains candidats une carence rédactionnelle et des difficultés de compréhension du texte.
- Pour le sujet du grade d'adjudant : les correcteurs ont relevé un niveau très faible en connaissances métier et en capacités rédactionnelles.

### **Tableau des notes de l'épreuve d'admissibilité**

	<b>Sergent</b>	<b>Adjudant</b>
<b>Note la plus haute</b>	7,58	14,83
<b>Note la plus basse</b>	2,55	8,33
<b>Moyenne</b>	<b>5,065</b>	<b>10,59</b>

## V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, les jurys réunis le 26 août 2022 décidaient de déclarer admissibles aux oraux 05 candidats ayant obtenu une note ou moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20. L'examen pour l'accès au grade de sergent par avancement de grade est déclaré infructueux au titre de 2022.

## VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

05 candidats convoqués aux épreuves orales pour l'accès au grade d'adjudant par avancement de grade.

### I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues le lundi 24 octobre 2022 dans les salles annexes du CGF. Sur les **5 candidats convoqués**, les **5 candidats étaient présents** aux épreuves orales.

## Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux oraux	Candidats présents aux oraux
« Application »	Adjudant	5	5
<b>Totaux</b>		<b>5</b>	<b>5</b>

a) Une épreuve obligatoire

### Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « application »

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade **d'adjudant** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat. Le candidat a été évalué sur sa motivation, sa connaissance du cadre d'emplois « application », sur le statut du fonctionnaire, son expérience et sur la notion d'encadrement d'une durée de 45 minutes (15 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien). Le candidat pouvait être interrogé sur le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi de **chef d'agrès**.

**Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.**

b) Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

- « Deux pêcheurs, un père et son fils, secourus de nuit à HUAHINE » ;
- « Houle : réveil difficile pour les habitants de Hao » ;
- « Hérault : un pompier volontaire admet avoir provoqué des feux « pour l'adrénaline » » ;
- « Les pompiers polynésien en intervention en Gironde » ;
- « Incendies en Gironde ».

### Tableau des notes de l'épreuve d'admission

	<b>Adjudant</b>
<b>Note la plus haute</b>	<b>16,5</b>
<b>Note la plus basse</b>	<b>7,5</b>
<b>Moyenne</b>	<b>12,2</b>

c) Le bilan :

### Pour la spécialité « sécurité civile »

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents présents aux écrits	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents présents à l'oral	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
C	Accès au grade d'Adjudant	1	11	10	8	5	5	4
	Accès au grade de Sergent	19	3	3	2	0	0	0
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jury et/ou examinateurs ont constaté un niveau satisfaisant.

Pour les candidats admissibles souhaitant accéder aux grades du cadre d'emplois « application », le jury a soulevé un bon niveau pour l'accès au grade « d'adjudant ». Le candidat doit savoir se décrire dans un temps imparti et démontrer au jury qu'il a les compétences pour occuper un rôle à responsabilité.

Enfin, le jury reconnaît et apprécie les efforts consentis par certains candidats mais rappelle que l'épreuve orale nécessite à minima une présentation physique (une tenue correcte exigée) et également une préparation à l'entretien avec le jury (la gestion temps, la gestion de l'émotivité doit être travaillée en amont...).

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

En ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, les correcteurs de copies et les membres du jury ont soulevé plusieurs difficultés :

- manque des notions de bases relatives aux métiers de la sécurité civile ;
- insuffisance des fondamentaux (rédaction, orthographe, grammaire ...).

En ce qui concerne les épreuves d'admission, les examinateurs et les membres du jury rappellent que l'épreuve orale nécessite une préparation personnelle. Le candidat doit connaître les attentes du jury et s'y préparer.

**Conseils aux candidats des examens professionnels par les membres du jury ;**

- Bien se préparer à l'examen en maîtrisant et élargissant ses connaissances professionnelles et plus particulièrement en lien avec le grade visé (rôle, fonctions...) ;
- Se préparer à une présentation dynamique de son parcours et à la mise en perspective de ses compétences ;
- Le stress ne doit pas conduire le candidat à s'égarer en oubliant l'obligation de réserve et de neutralité liée à son statut d'agent public (jugements de valeur, remarques déplacées, attitudes hautaines, familiarité sont à bannir...). Le candidat doit adopter une posture aimable, traduisant sa motivation pendant son entretien. Une attitude très fermée voire sur la défensive n'est pas conforme aux attentes et dessert le candidat
- Les valeurs, les grands principes du service public, les droits et obligations du fonctionnaire sont des notions incontournables et doivent être connues ;
- Il est recommandé aux candidats de s'interroger sur leur motivation à passer l'examen professionnel et leur capacité à l'expliquer clairement au jury ;
- Les jurys ont multiplié les mises en situation pour mesurer l'ensemble des aptitudes des candidats. Le candidat doit faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Pour conclure, le jury tient à féliciter tous les candidats admis à cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen professionnel à poursuivre leurs efforts. Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leurs sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Papeete, le 15/11/2022

Le président du jury



Monsieur Simplicio LISSANT